
États financiers de
Fondation, le Fonds de
développement de la Confédération
des syndicats nationaux pour la
coopération et l'emploi

30 novembre 2016

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Bilans	2
États du résultat global	3
États des variations de l'actif net	4
États des flux de trésorerie	5-6
Notes complémentaires aux états financiers	7-44

Rapport de l'auditeur indépendant

A l'intention des actionnaires de
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, qui comprennent les bilans au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2016 et le 30 novembre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées le 30 novembre 2016 et le 30 novembre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 18 janvier 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Bilans

Au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016

	Notes	30 novembre 2016	31 mai 2016
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		23 871 166	6 356 701
Débiteurs et autres actifs	5	9 316 260	21 776 802
Autres investissements	6	618 257 343	622 010 770
Investissements en capital de développement	7	923 343 284	842 911 058
Immeuble de placement	11	9 632 888	9 055 628
Immobilisations corporelles et incorporelles	12	14 515 372	13 223 670
Impôts différés	21	7 845 013	7 969 879
		1 606 781 326	1 523 304 508
Passif			
Créditeurs et autres passifs		15 388 624	8 882 495
Passif lié aux autres investissements	16	1 655 414	97 376
Passif net au titre des prestations définies	22	16 831 000	24 192 600
		33 875 038	33 172 471
Actif net		1 572 906 288	1 490 132 037
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation	17	146 838 238	142 853 004
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2		10,71	10,43

Engagements et éventualités (notes 7, 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____, Président du conseil d'administration

_____, Président-directeur général

**Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi**
États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	Notes	2016	2015
		\$	\$
Produits			
Intérêts		12 625 793	14 735 290
Dividendes et distributions		6 271 019	9 788 592
Honoraires et autres revenus		823 816	1 135 925
		19 720 628	25 659 807
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		8 087 639	(14 571 313)
Variation de la plus-value non réalisée		31 416 058	7 025 627
		39 503 697	(7 545 686)
Total des produits		59 224 325	18 114 121
Charges			
Souscription, registrariat et de services aux actionnaires	19	4 938 674	3 952 482
Gouvernance et administration		5 797 905	4 985 083
Investissements en capital de développement et autres investissements		6 554 508	5 605 970
Amortissements		616 581	505 103
		17 907 668	15 048 638
Provision – actions et réclamations	14	8 400 000	—
Total des charges		26 307 668	15 048 638
Résultat avant impôts		32 916 657	3 065 483
Impôts sur le résultat	21	201 531	497 909
Résultat net		32 715 126	2 567 574
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre de prestations définies déduction faite des impôts	22	8 742 800	470 300
Résultat global		41 457 926	3 037 874
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2		144 386 575	135 291 177
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2		0,23	0,02

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

Notes	Capital-actions de catégorie A		Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2			
	\$	\$	\$	\$	\$
2016					
Solde au début	1 263 147 139	24 077 580	27 928 470	174 978 848	1 490 132 037
Résultat net	—	—	—	32 715 126	32 715 126
Autre élément du résultat global	—	—	—	8 742 800	8 742 800
Émissions d'actions	79 623 822	1 967 503	—	—	81 591 325
Rachats d'actions	(37 031 849)	(1 310 401)	(1 932 750)	—	(40 275 000)
	42 591 973	657 102	(1 932 750)	41 457 926	82 774 251
Solde à la fin	1 305 739 112	24 734 682	25 995 720	216 436 774	1 572 906 288
2015					
Solde au début	1 162 567 603	23 135 061	30 974 340	145 122 206	1 361 799 210
Résultat net	—	—	—	2 567 574	2 567 574
Autre élément du résultat global	—	—	—	470 300	470 300
Émissions d'actions	85 084 639	2 182 373	—	—	87 267 012
Rachats d'actions	(34 838 983)	(1 307 991)	(1 092 732)	—	(37 239 706)
	50 245 656	874 382	(1 092 732)	3 037 874	53 065 180
Solde à la fin	1 212 813 259	24 009 443	29 881 608	148 160 080	1 414 864 390

Les résultats nets non distribués comprennent le cumul de l'autre élément du résultat global positif de 763 000 \$ (négatif de 2 811 500 \$ au 30 novembre 2015).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	2016	2015
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat net	32 715 126	2 567 574
Éléments sans effet sur la trésorerie		
(Gains) pertes réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements	(8 087 639)	14 571 313
Variation de la plus-value non réalisée	(31 416 058)	(7 025 627)
Intérêts et distributions capitalisés	(1 352 517)	(5 850 070)
Variation des autres éléments du résultat global	1 381 200	591 500
Amortissements	616 581	505 103
Impôts différés	124 866	497 909
	(6 018 441)	5 857 702
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs	13 572 887	3 204 599
Créditeurs et autres passifs	6 506 129	(471 138)
Impôts sur le résultat à recevoir	10	(274 903)
Impôts en main remboursables	—	182 192
	20 079 026	2 640 750
	14 060 585	8 498 452
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(87 187 384)	(53 970 773)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	39 282 826	60 753 155
	(458 129)	
Acquisitions d'autres investissements	853)	(441 766 790)
Produits de cessions d'autres investissements	470 657 509	387 387 735
Diminution des sommes à recevoir reliées aux titres acquis en vertu de convention de revente	—	29 354 438
Améliorations en lien avec l'immeuble de placement	(577 260)	(340 852)
Diminution du passif lié aux autres investissements	—	(40 469 579)
	(35 954 162)	(59 052 666)
	(21 893 577)	(50 554 214)
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 908 283)	(983 795)
	(1 908 283)	(983 795)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie (suite)

Pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre

	2016	2015
	\$	\$
Activités de financement		
Émissions d'actions	81 591 325	87 267 012
Actions rachetées	(40 275 000)	(37 239 706)
	41 316 325	50 027 306
Augmentation (diminution) de l'encaisse et équivalents de trésorerie	17 514 465	(1 510 703)
Encaisse et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	6 356 701	8 601 281
Encaisse et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	23 871 166	7 090 578
Intérêts reçus	11 303 378	12 561 703
Dividendes et distributions reçus	6 243 442	6 133 068

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondaction »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

- a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;
- b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;
- c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;
- d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;
- e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondaction a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation à long terme du capital.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

2.1. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2.2. Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 18 janvier 2017 par le conseil d'administration.

2.3. Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4. Présentation du bilan

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, sommes à recevoir liées aux autres investissements, somme à recevoir liées aux investissements en capital de développement, impôts sur le résultat à recevoir, créditeurs et autres passifs, passif lié aux autres investissements et passif lié aux investissements en capital de développement. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5. Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6. Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction lorsque le Fonds devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont inclus dans les gains réalisés au résultat net, lorsqu'engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille d'investissement en capital de développement sont classés en tant que fonds engagés, mais non déboursés, et sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir liées aux autres investissements, les titres achetés en vertu de conventions de revente, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, le passif lié aux autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes des autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7. Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres cotés ou transigés sur des marchés actifs

Les justes valeurs des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire sont établies en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Titres non cotés

Les justes valeurs des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation sont établies selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance, ou des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfiques ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité (ou du fonds) émettrice et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et avances est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créditeurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités d'investissement, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations. Ces titres sont inscrits à leur juste valeur, en utilisant le cours acheteur pour les actifs et le cours vendeur pour les passifs.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.8. Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

Le Fonds effectue des achats et des ventes à court terme d'obligations gouvernementales et, simultanément, s'engage à les revendre et à les racheter à un prix et à des dates déterminés. Les conventions de revente sont comptabilisées comme des opérations de titres achetés en vertu de conventions de revente et sont inscrites à l'actif au poste « Sommes à recevoir liées aux autres investissements » au prix de vente prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Dans le cadre de ces transactions, le Fonds effectue également des ventes à découvert de ces obligations gouvernementales et la contrepartie est inscrite à sa juste valeur au poste « Passif lié aux autres investissements ».

Les titres liés aux conventions de rachat sont inscrits à leur juste valeur à l'actif au poste « Autres investissements ». Les conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations d'emprunts et sont inscrites au poste « Passif lié aux autres investissements » au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance

à court terme. Les produits et charges liés à ces opérations sont comptabilisés aux résultats nets

à titre de produits d'intérêts et frais d'investissements, respectivement. Au cours de la période précédente, le Fonds a cessé d'effectuer ces opérations.

2.9. Immeuble de placement

L'immeuble de placement du Fonds est un bien immobilier détenu à des fins locatives et est occupé par plusieurs locataires. Le Fonds présente et évalue son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée tous les trois ans et validée au 31 mai de chaque année. Le Fonds révisé les hypothèses importantes au 30 novembre de chaque année. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net. Au 31 mai 2016, une évaluation de la juste valeur a été effectuée.

La juste valeur retenue est la moyenne de trois techniques d'évaluation qui sont appliquées. La technique d'actualisation simple qui consiste à actualiser le revenu net annuel normalisé de l'immeuble en appliquant un taux global d'actualisation découlant du marché. La technique d'actualisation des flux d'encaisse consiste à actualiser les entrées de fonds anticipées au cours de la période d'analyse. La technique de la méthode de comparaison directe consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

2.10. Encaisse et équivalents trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaire, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.11. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds

et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.11. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Principales catégories d'immobilisations

	Méthode	Taux
Corporelles		
Bâtiments	Linéaire	de 20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	de 4 à 6 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	5 et 10 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

2.12. Avantages du personnel

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé par le biais du résultat net et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement au résultat net.

Les réévaluations du passif au titre des régimes à prestations constituées sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et leur rendement prévu. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.13. Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur le résultat net et la variation des actifs nets.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

2.14. Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » et « Variation de la plus-value non réalisée » dans les états du résultat global.

2.15. Constatation des produits

Dividendes

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions. Les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.15. Constatation des produits (suite)

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous intérêts.

Gains réalisés et pertes réalisées à la cession d'investissements

Les gains réalisés et les pertes réalisées résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements » aux états du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Variation de la plus-value non réalisée ».

2.16. Impôts sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat net sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans l'actif net; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans l'actif net, respectivement.

Les impôts exigibles sont le montant des impôts sur le résultat payable au titre du résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des périodes antérieures.

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif des impôts différés sera réalisé ou le passif des impôts différés sera réglé. Un actif des impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif des impôts différés relativement aux gains nets latents sur les placements ni d'actif des impôts différés équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés aux impôts en main remboursables au titre des gains en capital.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.17. Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »), mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et IAS 11, *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes telles que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire

le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même. La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1. Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») énonce les principes appliqués par le Fonds pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. Le président-directeur général ainsi que la directrice des finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.2. Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux global d'actualisation, le taux de rendement interne, le taux global d'actualisation à la réversion et le revenu net annuel normalisé. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale.

Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur tous les trois ans et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées. Le Fonds fait les ajustements requis chaque semestre si des hypothèses importantes ont subi des changements majeurs.

3.3. Impôts différés

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue ses impôts différés. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux de croissance des souscriptions et des rachats d'actions, le rendement des investissements en capital de développement et des autres investissements, le taux de croissance des charges et la génération de revenus taxables. Le Fonds fait les ajustements requis chaque semestre si des hypothèses importantes ont subi des changements majeurs.

3.4. Évaluation du passif net au titre des prestations définies

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur du passif net au titre de prestations définies.

4. Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section du rapport de gestion intitulée « Gestion des risques » qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

5. Débiteurs et autres actifs

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	1 874 363	762 008
Dividendes et intérêts courus	2 418 695	2 906 228
Dépôt sur investissement	—	13 110 000
Impôts sur le résultat à recevoir	186 819	186 829
Autres	4 836 383	4 811 737
Total	9 316 260	21 776 802

6. Autres investissements

Le relevé des autres investissements (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2016		
	Coût	Plus-value (moins- value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	368 190 136	10 667 208	378 857 344
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	165 589 788	(404 052)	165 185 736
Institutions financières	30 239 849	131 747	30 371 596
Sociétés	34 507 872	1 181 824	35 689 696
	230 337 509	909 519	231 247 028
Instruments financiers dérivés ¹	—	65 112	65 112
Marché monétaire			
Gouvernements	3 387 517	—	3 387 517
Institutions financières	4 700 342	—	4 700 342
	8 087 859	—	8 087 859
Total des autres investissements	606 615 504	11 641 839	618 257 343

¹ Au 30 novembre 2016, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur est positive est de 65 112 \$ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative est de 894 415 \$ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16).

Au 30 novembre 2016, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 31 191 053 \$.

6. Autres investissements (suite)

	31 mai 2016		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	332 779 469	(2 805 986)	329 973 483
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	174 591 092	4 831 048	179 422 140
Institutions financières	54 223 312	294 693	54 518 005
Sociétés	45 149 942	1 998 772	47 148 714
	273 964 346	7 124 513	281 088 859
Instruments financiers dérivés ¹	—	119 764	119 764
Marché monétaire			
Gouvernements	6 590 516	—	6 590 516
Institutions financières	4 238 148	—	4 238 148
	10 828 664	—	10 828 664
Total des autres investissements	617 572 479	4 438 291	622 010 770

^{1.} Au 31 mai 2016, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur est positive est de 119 764 \$ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative est de 97 376 \$ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16)

Au 31 mai 2016, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 44 114 554 \$.

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2016					
Valeur nominale	3 632 867	62 937 284	76 068 802	73 960 297	216 599 250
Juste valeur	3 649 736	63 810 009	78 214 891	85 572 392	231 247 028
Taux moyen effectif (%)	1,29 %	1,68 %	2,17 %	3,14 %	2,34 %
Taux moyen nominal (%)	2,02 %	2,20 %	2,89 %	4,49 %	3,22 %
Au 31 mai 2016					
Valeur nominale	3 481 103	85 438 893	96 051 933	78 900 837	263 872 766
Juste valeur	3 494 896	86 982 676	101 030 795	89 580 492	281 088 859
Taux moyen effectif (%)	1,44 %	1,40 %	2,17 %	3,07 %	2,18 %
Taux moyen nominal (%)	3,18 %	1,98 %	3,05 %	4,48 %	3,13 %

6. Autres investissements (suite)

Marché monétaire

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2016			
Juste valeur	6 941 717	1 146 142	8 087 859
Taux moyen effectif (%)	0,86 %	1,35 %	0,93 %
Au 31 mai 2016			
Juste valeur	9 809 650	1 019 014	10 828 664
Taux moyen effectif (%)	0,70 %	1,90 %	0,81 %

Instruments financiers dérivés

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2016			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêts se référant à un montant nominal total de 29 720 830 \$	1 842	—	1 842
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 121 354 870 \$	(831 145)	—	(831 145)
Au 31 mai 2016			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêts se référant à un montant nominal total de 22 345 000 \$	(84 037)	—	(84 037)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 121 116 060 \$	106 425	—	106 425

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2016

7. Investissements en capital de développement

Le relevé des investissements en capital de développement au coût, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	30 novembre 2016		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	543 937 474	78 155 529	622 093 003
Actions non participantes	117 508 752	(11 963 909)	105 544 843
Prêts et avances	184 085 273	1 030 100	185 115 373
	845 531 499	67 221 720	912 753 219
Garantis			
Prêts et avances	15 816 347	(5 226 282)	10 590 065
	861 347 846	61 995 438	923 343 284

	31 mai 2016		
	Coût	Plus-value (Moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$
Non garantis			
Actions participantes	511 704 059	56 606 246	568 310 305
Actions non participantes	111 246 779	(8 434 116)	102 812 663
Prêts et avances	164 973 501	(3 463 100)	161 510 401
	787 924 339	44 709 030	832 633 369
Garantis			
Prêts et avances	18 000 830	(7 723 141)	10 277 689
	805 925 169	36 985 889	842 911 058

Au 30 novembre 2016, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 70 422 778 \$ (65 969 916 \$ en mai 2016).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables		Taux fixes		Total
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
	\$	\$	\$	\$	\$
Durée résiduelle jusqu'à l'échéance					
Au 30 novembre 2016			111 104		
Non garantis	33 366 488	15 922 447	084	24 722 354	185 115 373
Taux moyen effectif (%)	8,01 %	9,01 %	9,32 %	8,72 %	
Garantis	725 000	1 620 483	8 094 582	150 000	10 590 065
Taux moyen effectif (%)	16,04 %	15,58 %	7,24 %	1,33 %	
Au 31 mai 2016		15 355 80			
Non garantis	21 347 800	4	93 685 144	31 121 653	161 510 401
Taux moyen effectif (%)	9,30 %	9,15 %	9,59 %	7,58 %	
Garantis	150 000	850 000	9 127 689	150 000	10 277 689
Taux moyen effectif (%)	2,70 %	17,63 %	7,36 %	1,30 %	

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital au cours des douze prochains mois sont de 36 445 395 \$ (31 mai 2016 : 29 184 157 \$).

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ E.Q.P.C ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 30 novembre 2016					
Investissements, au coût	192 656 430	335 934 773	124 175 183	208 581 460	861 347 846
Plus-value (moins-value) non réalisée	(7 307 708)	7 257 931	(4 886 195)	66 931 410	61 995 438
	185 348 722	343 192 704	119 288 988	275 512 870	923 343 284
Garanties et cautionnement	—	1 000 000	—	—	1 000 000
Fonds engagés, mais non déboursés ²	5 581 798	32 327 585	48 259 466	90 058 506	176 227 355
					1 100 570
Risque maximal	190 930 520	376 520 289	167 548 454	365 571 376	639

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2016

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ E.Q.P.C ¹	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Au 31 mai 2016					
Investissements, au coût	176 441 799	331 467 771	105 578 404	192 437 195	805 925 169
Plus-value (moins-value) non réalisée	(2 433 432)	(18 284 272)	2 866 996	54 836 597	36 985 889
	174 008 367	313 183 499	108 445 400	247 273 792	842 911 058
Fonds engagés, mais non déboursés ²	5 452 768	41 638 421	41 409 859	71 308 967	159 810 015
Risque maximal	179 461 135	354 821 920	149 855 259	318 582 759	1 002 721 073

¹. Entreprises publiques québécoises à petite capitalisation.

². Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. En fonction des engagements pris par le Fonds, ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, les fonds engagés sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans dans le cas des fonds d'investissements qui constituent la majorité des fonds engagés au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon

la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;
- Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables;
- Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Explications sur les transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de la période visée.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation, au :

30 novembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement	166 362			
Actions participantes	469	59 334 428	396 396 106	622 093 003
Actions non participantes	—	—	105 544 843	105 544 843
Prêts et avances non garantis	—	—	185 115 373	185 115 373
Prêts et avances garantis	—	—	10 590 065	10 590 065
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	31 191 053	347 666 291	—	378 857 344
Obligations	—	231 247 028	—	231 247 028
Instruments financiers dérivés	—	65 112	—	65 112
Marché monétaire	—	8 087 859	—	8 087 859
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	—	1 874 363	—	1 874 363
Passif lié aux autres investissements	—	(1 655 414)	—	(1 655 414)
	197 553			1 541 819
	522	646 619 667	697 646 387	576

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2016, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

31 mai 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Investissements en capital de développement				
Actions participantes	152 117 144	43 911 162	372 281 999	568 310 305
Actions non participantes	—	—	102 812 663	102 812 663
Prêts et avances non garantis	—	—	161 510 401	161 510 401
Prêts et avances garantis	—	—	10 277 689	10 277 689
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	31 739 378	298 234 105	—	329 973 483
Obligations	—	281 088 859	—	281 088 859
Instruments financiers dérivés	—	119 764	—	119 764
Marché monétaire	—	10 828 664	—	10 828 664
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	—	762 008	—	762 008
Passif lié aux autres investissements	—	(97 376)	—	(97 376)
	<u>183 856 522</u>	<u>634 847 186</u>	<u>646 882 752</u>	<u>1 465 586</u> <u>460</u>

Au cours de la période de douze mois terminée le 31 mai 2016, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert du ou vers le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de la période du niveau 3 :

Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2016					
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	372 281 999	102 812 663	161 510 401	10 277 689	646 882 752
Acquisitions	38 063 173	6 480 236	24 351 404	1 266 652	70 161 465
Dispositions	(27 941 696)	(1 010 465)	(5 817 902)	(3 493 745)	(38 263 808)
Capitalisation des revenus	—	—	844 937	442 610	1 287 547
Gains réalisés (pertes réalisées)	6 502 944	792 202	(266 667)	(400 000)	6 628 479
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	7 489 686	(3 529 793)	4 493 200	2 496 859	10 949 952
Juste valeur à la fin	396 396 106	105 544 843	185 115 373	10 590 065	697 646 387

Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2015					
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	308 572 761	80 520 664	143 647 787	9 400 344	542 141 556
Acquisitions	14 397 884	3 423 170	28 775 983	150 000	46 747 037
Dispositions	(12 634 741)	—	(15 365 930)	(1 169 236)	(29 169 907)
Capitalisation des revenus	194 384	—	1 492 937	374 764	2 062 085
Gains réalisés (pertes réalisées)	(1 348 127)	(312 500)	(5 815 342)	—	(7 475 969)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	23 218 748	(928 260)	5 691 045	(1 107 905)	26 873 628
Juste valeur à la fin	332 400 909	82 703 074	158 426 480	7 647 967	581 178 430

La plus-value (moins-value) non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2016, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), ont varié de façon positive de 7 874 411 \$ (positive de 9 069 834 \$ au 31 mai 2016).

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 30 novembre 2016 :

Description	Juste valeur en milliers \$	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	86 580	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	6,9 %-14,3 % (10,1 %)
			% de BAIIA ¹	2,3 %-42,7 % (23,2 %)
	246 875	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	49 962	Transactions récentes	—	—
	12 979	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	235 780	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,1 %-21,3 % (7,2 %)
	3 782	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	44 379	Transactions récentes	—	—
	17 309	Autres ³	—	—
	697 646			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (« BAIIA ») sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2016 :

Description	Juste valeur en milliers \$	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	46 893	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	6,9 %-15,4 % (9,5 %)
			% de BAIIA ¹	2,3 %-25,7 % (16,2 %)
	243 997	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	65 356	Transactions récentes	—	—
	16 036	Autres ³	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	218 208	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,1 %-20,0 % (7,5 %)
	3 783	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. ²
	33 807	Transactions récentes	—	—
	18 803	Autres ³	—	—
	<u>646 883</u>			

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, la valeur de liquidation et l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 30,3 M\$ au 30 novembre 2016 (31 mai 2016 : 34,8 M\$) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,50$ % entrainerait en une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entrainerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour le semestre terminé le 30 novembre 2016, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 5,2 % (31 mai 2016 : 7,3 %). Le Fonds est d'avis que cette augmentation ou diminution de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle.

Ainsi, le Fonds juge que l'utilisation seule d'une portion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ne devrait pas être retenue pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entrainerait pas des justes valeurs significativement différentes.

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	30 novembre 2016		31 mai 2016	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	3	40 155	4	31 330
Entités d'investissement	4	24 522	4	67 424
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	26	134 800	24	109 897
Entités d'investissement	1	43 485	—	—

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est de plus de 50 %, dans les coentreprises est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tel que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10. Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées, qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes sur les investissements et certains revenus, notamment de loyer.

Filiales

Bilan (en milliers de \$)	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	64 677	98 754
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	200	102
Fonds engagés, mais non déboursés	51 871	50 180
États du résultat global (en milliers de \$)		
Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Produits d'intérêts et de dividendes	436	147
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	4 778	(6 286)
Revenus de loyer et autres revenus	100	736

Entreprises associées

Bilan (en milliers de \$)	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	178 285	109 897
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	324	219
Fonds engagés, mais non déboursés	1 378	2 428
États du résultat global (en milliers de \$)		
Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Produits d'intérêts et de dividendes	767	732
Gains sur investissements en capital de développement	3 734	1 749
Revenus de loyer et autres revenus	32	2 292

11. Immeuble de placement

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces à bureau destinés à la location.

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Juste valeur		
Immeuble de placement	9 632 888	9 055 628
Variation de la période		
Solde au début	9 055 628	9 000 000
Entrées d'immobilisations	577 260	313 980
Moins-value non réalisée	—	(258 352)
Solde à la fin	9 632 888	9 055 628

11.1. Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

L'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Les données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

Techniques d'évaluation	Données non observables	30 novembre 2016	31 mai 2016
Actualisation simple	TGA ¹	7,25 %	7,25 %
Flux d'encaisse	TRI ²	8,00 %	8,00 %
Actualisation	TGA réversion ³	7,25 %	7,25 %

1. TGA : Taux d'actualisation.

2. TRI : Taux de rendement interne.

3. TGA réversion : Taux d'actualisation à la réversion.

12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles :

	Terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2016					
Coût	2 000 000	7 817 995	2 951 620	3 056 596	15 826 211
Cumul des amortissements	—	1 084 258	2 266 030	1 914 132	5 264 420
Valeur comptable nette	2 000 000	6 733 737	685 590	1 142 464	10 561 791
Variation de la période (6 mois)					
Valeur comptable nette au début	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478
Acquisitions	—	295 152	83 906	536 706	915 764
Dotation aux amortissements	—	(163 543)	(66 565)	(161 343)	(391 451)
Valeur comptable nette à la fin	2 000 000	6 733 737	685 590	1 142 464	10 561 791
31 mai 2016					
Coût	2 000 000	7 522 843	2 867 714	2 519 890	14 910 447
Cumul des amortissements	—	920 715	2 199 465	1 752 789	4 872 969
Valeur comptable nette	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478
Variation de la période (12 mois)					
Valeur comptable nette au début	2 000 000	6 722 914	714 905	730 359	10 168 178
Acquisitions	—	197 594	90 783	262 587	550 964
Dotation aux amortissements	—	(318 380)	(137 439)	(225 845)	(681 664)
Valeur comptable nette à la fin	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2016 (ni au 31 mai 2016). De plus, au 30 novembre 2016, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au cours des périodes terminées le 30 novembre 2016 et 30 novembre 2015, aucune immobilisation n'a été radiée.

12. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles :

	Logiciels	Développement informatique	Total
	\$	\$	\$
30 novembre 2016			
Coût	1 829 361	4 294 781	6 124 142
Cumul des amortissements	1 592 386	578 175	2 170 561
Valeur comptable nette	236 975	3 716 606	3 953 581
Variation de la période (6 mois)			
Valeur comptable nette au début	142 133	3 044 059	3 186 192
Acquisitions	134 452	858 067	992 519
Dotations aux amortissements	(39 610)	(185 520)	(225 130)
Valeur comptable nette à la fin	236 975	3 716 606	3 953 581
31 mai 2016			
Coût	1 694 909	3 436 714	5 131 623
Cumul des amortissements	1 552 776	392 655	1 945 431
Valeur comptable nette	142 133	3 044 059	3 186 192
Variation de la période (12 mois)			
Valeur comptable nette au début	77 537	1 826 750	1 904 287
Acquisitions	137 651	1 457 564	1 595 215
Dotations aux amortissements	(73 055)	(240 255)	(313 310)
Valeur comptable nette à la fin	142 133	3 044 059	3 186 192

Aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur au 30 novembre 2016 (ni au 31 mai 2016). De plus, aux mêmes dates, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

13. Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2016, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 1 000 000 \$ (aucun au 31 mai 2016), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 30 novembre 2016, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 500 000 \$ (aucun au 31 mai 2016) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2016, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2016) dans les créanciers à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2016

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision, à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer lorsque requis, sa défense et éviter de devoir déboursier le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

15. Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de septembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours de la période terminée le 30 novembre 2016 (ni au cours de la période terminée au 30 novembre 2015). Au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016, elle n'était pas utilisée.

16. Passif lié aux autres investissements

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	760 999	—
Instruments financiers dérivés (note 6)	894 415	97 376
	1 655 414	97 376

17. Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

17. Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actions de catégorie A en série (suite)

a) Actions de catégorie A, série 1

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) Actions de catégorie A, série 2

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
30 novembre 2016 (6 mois)					
Actif net au début	140 430 075	1 464 857 916	2 422 929	25 274 121	1 490 132 037
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	7 665 412	79 623 822	189 769	1 967 503	81 591 325
Rachats d'actions	(3 733 042)	(38 848 863)	(136 905)	(1 426 137)	(40 275 000)
Résultats de la période					
Résultat global	—	40 753 139	—	704 787	41 457 926
	3 932 370	81 528 098	52 864	1 246 153	82 774 251
Actif net à la fin	144 362 445	1 546 386 014	2 475 793	26 520 274	1 572 906 288

17. Capital-actions (suite)

Actif net de catégorie A et séries d'actions (suite)

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
31 mai 2016 (12 mois)					
Actif net au début	130 823 580	1 337 701 316	2 356 709	24 097 894	1 361 799 210
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	18 366 156	187 324 424	388 162	3 972 844	191 297 268
Rachats d'actions	(8 759 661)	(89 528 084)	(321 942)	(3 292 999)	(92 821 083)
Résultats de la période					
Résultat global	—	29 360 260	—	496 382	29 856 642
	9 606 495	127 156 600	66 220	1 176 227	128 332 827
Actif net à la fin	140 430 075	1 464 857 916	2 422 929	25 274 121	1 490 132 037

Au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : *i)* augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou *ii)* imputer tout surplus d'apport pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période terminée le 30 novembre 2016 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au 30 novembre 2015).

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

30 novembre 2016

18. Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré, au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 30 novembre 2016 et au 31 mai 2016, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondation prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds. Pour l'année financière 2016-2017, ce pourcentage est de 62 % (61 % pour l'année 2015-2016 et 60 % pour les années antérieures).

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de la norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2016 et 2015, Fondation respectait la norme d'investissement.

19. Charges

Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Traitements et charges sociales	10 608 456	9 048 704
Frais de communication aux actionnaires	591 235	471 818
Frais de fonctionnement	1 351 554	1 270 433
Frais de garde, registrariat et fiducie	262 953	276 516
Frais de publicité et d'information	1 086 551	328 035
Honoraires des gestionnaires externes	1 350 352	1 163 432
Frais d'occupation et loyer	924 082	1 116 630
Honoraires professionnels	1 866 017	1 291 150
Produits de location de bâtiment	(750 113)	(423 183)
Amortissements	616 581	505 103
	17 907 668	15 048 638
Provision – actions et réclamations	8 400 000	—
	26 307 668	15 048 638

20. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil et de la haute direction.

Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 936 650	1 743 605
Avantages postérieurs à l'emploi	159 942	170 012
Rémunération du conseil d'administration	77 671	60 528
	2 174 263	1 974 145

La *rémunération* inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

21. Impôts sur le résultat

Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Exigibles	76 665	—
Différés	124 866	497 909
	201 531	497 909

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

Période de six mois terminée le 30 novembre	2016	2015
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 48,2 % (46,6 % en 2015)	15 865 829	1 428 515
Dividendes non imposables	(2 245 150)	(1 696 197)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	(15 893 916)	1 399 761
Impôts remboursables	2 155 721	(777 024)
Renversement des pertes reportées des exercices antérieurs	71 903	67 908
Autres éléments	247 144	74 946
	201 531	497 909

21. Impôts sur le résultat (suite)

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	2 650 003	2 971 271
Frais d'émission d'actions	1 806 872	1 730 109
Avantages sociaux futurs	1 283 205	1 283 205
Immobilisations	1 642 161	1 519 687
Autres éléments	462 772	465 607
	7 845 013	7 969 879

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada*, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours de la période terminée le 30 novembre 2016 et le 30 novembre 2015 aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec les impôts en main remboursables futurs correspondants. Au 30 novembre 2016, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 10 309 219 \$ (5 799 385 \$ au 31 mai 2016).

Au 30 novembre 2016, le Fonds présente des pertes fiscales de 18 985 532 \$ au fédéral et de 38 213 642 \$ au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2027	—	9 465 393
2028	—	3 969 947
2029	—	6 307 012
2030	1 820 678	6 385 278
2031	1 289 231	740 911
2032	9 438 260	8 312 830
2033	3 480 861	2 127 167
2036	2 956 502	905 104

22. Avantages du personnel

Le Fonds a des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'avantages complémentaires de retraite. L'un des régimes de retraite est un régime à entités multiples, dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Le régime est administré par un comité de retraite composé de dix membres. Le financement du régime correspond aux cotisations salariales des personnes salariées et des cotisations d'exercice des entités. De plus, une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que les entités doivent verser au régime de retraite.

Une cotisation additionnelle variant selon la politique de placement doit également être versée. Enfin, un fonds de stabilisation est créé et financé partiellement à l'aide d'une cotisation d'équilibre spéciale. Le taux de cotisations requis est le même pour toutes les entités. Le Fonds n'est pas tenu envers le régime des obligations des autres entités. En cas de liquidation du régime ou si le Fonds se retire de celui-ci, le déficit ou l'excédent seront répartis parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité.

Passif net au titre de prestations définies

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	\$	\$
Régimes de retraite à prestations déterminées	9 075 000	15 717 300
Régime d'assurances collectives	7 756 000	8 475 300
	16 831 000	24 192 600

22.1 Régimes de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser aux régimes de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2016, basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 décembre 2018.

22. Avantages du personnel (suite)

22.1 Régimes de retraite à prestations déterminées (suite)

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se sont établies comme suit :

	Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2016			Pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2016		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(55 254 900)	39 537 600	(15 717 300)	(47 989 700)	36 674 600	(11 315 100)
Coût des services rendus au cours de la période	(1 168 800)	—	(1 168 800)	(2 305 200)	—	(2 305 200)
Coût des services passés	(1 018 100)	—	(1 018 100)	—	—	—
Produit (charge) d'intérêts	(992 900)	682 800	(310 100)	(1 791 200)	1 348 300	(442 900)
Incidence sur le résultat net	(3 179 800)	682 800	(2 497 000)	(4 096 400)	1 348 300	(2 748 100)
Réévaluations :						
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	73 300	73 300	—	(1 570 300)	(1 570 300)
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	4 107 200	—	4 107 200	—	—	—
Profit (perte) découlant des changements dans les hypothèses financières	2 296 100	—	2 296 100	(1 539 300)	—	(1 539 300)
Profit (perte) lié à l'expérience	1 092 800	—	1 092 800	(1 303 300)	—	(1 303 300)
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	7 496 100	73 300	7 569 400	(2 842 600)	(1 570 300)	(4 412 900)
Cotisations :						
Du Fonds	—	1 569 900	1 569 900	—	2 758 800	2 758 800
Participants aux régimes	(419 900)	419 900	—	(773 600)	773 600	—
Prestations versées						
Prestations versées	191 200	(191 200)	—	447 400	(447 400)	—
	(228 700)	1 798 600	1 569 900	(326 200)	3 085 000	2 758 800
Solde à la fin	(51 167 300)	42 092 300	(9 075 000)	(55 254 900)	39 537 600	(15 717 300)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 1 594 900 \$.

22. Avantages du personnel (suite)

22.2 Régime d'assurances collectives

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Il n'est pas un régime enregistré, donc il n'est pas soumis à la *Loi sur les régimes de retraite complémentaires* du Québec. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2016, basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2014. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 mai 2017.

	Pour la période de six mois terminée le 30 novembre 2016			Pour la période de douze mois terminée le 31 mai 2016		
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(8 475 300)	—	(8 475 300)	(7 340 000)	—	(7 340 000)
Coût des services rendus	(361 800)	—	(361 800)	(680 100)	—	(680 100)
Charge d'intérêts	(152 000)	—	(152 000)	(273 300)	—	(273 300)
Incidence sur le résultat net	(513 800)	—	(513 800)	(953 400)	—	(953 400)
Réévaluations :						
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	1 009 400	—	1 009 400	(38 100)	—	(38 100)
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	164 000	—	164 000	(247 000)	—	(247 000)
Profit lié à l'expérience	—	—	—	—	—	—
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	1 173 400	—	1 173 400	(285 100)	—	(285 100)
Cotisations du Fonds	—	59 700	59 700	—	103 200	103 200
Prestations versées	59 700	(59 700)	—	103 200	(103 200)	—
	59 700	—	59 700	103 200	—	103 200
Solde à la fin	(7 756 000)	—	(7 756 000)	(8 475 300)	—	(8 475 300)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 134 300 \$.

22. Avantages du personnel (suite)

22.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2016		31 mai 2016	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,70 %	3,70 %	3,60 %	3,60 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,25 %	—
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	3,60 %	3,60 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	—	3,25 %	—
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 21 ans (18 ans au 31 mai 2016) pour les régimes de retraite et de 19 ans (19 ans au 31 mai 2016) pour le régime d'assurances collectives.

22. Avantages du personnel (suite)

22.4 Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
<u>Régimes de retraite</u>			
Taux d'actualisation	1 %	(8 257 600)	10 999 800
Taux d'indexation	1 %	2 880 400	(4 263 500)
Taux d'augmentation des salaires	1 %	2 251 200	(2 173 000)

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
		\$	\$
Espérance de vie	10 %	(801 300)	884 000

Régime d'assurances collectives

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi		
	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	%	\$	\$
Taux d'actualisation	1 %	(666 300)	1 160 600
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	1 826 300	(1 401 100)

	Variation de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
	\$	\$	\$
Espérance de vie	10 %	(252 800)	280 000

22. Avantages du personnel (suite)

22.5 Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	30 novembre 2016	31 mai 2016
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	12,6	13,6
Actions étrangères	31,0	30,0
Titres immobiliers mondiaux	3,5	2,2
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	35,8	37,4
Immobilier	8,3	8,3
Autres	8,8	8,5
	100,0	100,0

22.6 Risques associés aux régimes à prestations déterminées

Les risques associés aux régimes à prestations déterminées :

- **Risque d'investissement**
 L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- **Risque de taux d'intérêt**
 Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.
- **Risque de longévité**
 Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.
- **Risque d'inflation**
 L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

23. Renseignements additionnels

Le Relevé des investissements en capital de développement, au coût, audité, le Relevé des autres investissements, non audité, ainsi que le Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondaction.com ou au www.sedar.com.

24. Chiffres comparatifs

Fondaction a modifié la classification de certains soldes qui ont été présentés aux états financiers afin de mieux refléter la nature des montants présentés.